



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 11

Présent(s) : 9

Absent(s) représenté(s) : 1

Absent(s) non représenté(s) : 1

Ne prennent pas part au vote :

Votants : 10

Date de convocation : 22 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 22 avril 2026

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 27 avril 2026

Délibération n° DE-270426-004

DESIGNATION DE LA REPRESENTANTE SIEGEANT A L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CCAS (UDCCAS) DU CHER

Le 27 avril 2026 à 18 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Présidente du CCAS,

Présent(s) : BAUDOUIN Marie-Christine. BEDU Gilles. CASSIN Marie-France. DEDUIT James. GASPARD Sophie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MORISSET Marie-Claude. TORVIC-LECLERC Hans.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : LUROT Claire à LEUILLER Patricia.

Absent(s) non représenté(s) : RAMAIN Catherine.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Martine MERCIER.

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20260427-DE-270426-004-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Rapporteur : Marie-Christine BAUDOUIN

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le rapport de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Présidente, entendu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'action Sociale et des Familles,
Vu, les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux
d'Action sociale du Cher,
Considérant qu'il est important d'avoir un représentant du CCAS de Saint Germain du Puy
siégeant à l'assemblée générale de l'UDCCAS,
Le rapport de Madame la Présidente du CCAS entendu,
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS,

- **DECIDE** de confirmer l'adhésion du CCAS aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS du Cher ;
- **DÉSIGNE** Madame Martine MERCIER comme représentante du CCAS de Saint Germain du Puy, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS du Cher et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS à l'assemblée générale de l'UDCCAS du Cher ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,


Martine MERCIER



La Présidente du CCAS,


Marie-Christine BAUDOUIN



Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 30 avril 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :

<https://www.saintgermaindupuy.fr>

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20260427-DE-270426-004-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026